Image not found or type unknown

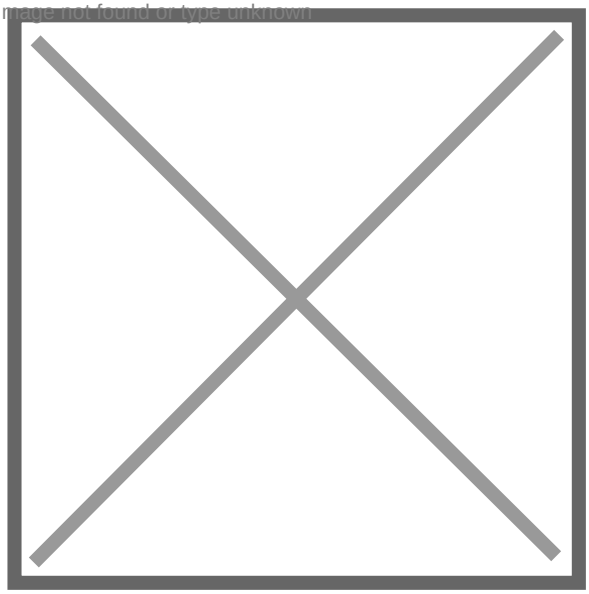

Relations enfant avec sa famille maternelle

Par **jleroy**, le **01/02/2012** à **23:57**

Bonjour,
Au centre du problème, une petite fille de 8 ans, orpheline de mère depuis l'âge de 2 ans (père défaillant, ayant abandonné la mère enceinte et peu présent depuis). Élevée par ses grands-parents maternels pendant 2 ans puis lors de la longue maladie du grand-père, confiée par intermittence à une famille d'accueil. Après le décès du grand-père, l'enfant est peu à peu éloignée de sa grand-mère, femme aimante et dévouée mais atteinte d' une maladie chronique et fragilisée par la mort brutale de sa fille puis le décès de son mari.
La petite-fille est actuellement placée dans une nouvelle famille d'accueil et rencontre sa grand-mère 2 fois par mois en milieu protégé. Une assistante sociale assiste en général à ces rencontres. Récemment, cette assistante sociale a interdit à la grand-mère de transmettre à sa petite-fille les courriers et petits cadeaux envoyés par des membres de sa famille maternelle (ses grands-tantes) au prétexte que la petite ne les connaissaient pas suffisamment et que cela la perturbait, ce que la grand-mère conteste formellement. D'autres interdictions ont été faites: inutile d'offrir des livres à l'enfant, " de toutes façons, elle ne les lit pas" (!) - ne plus répondre à ses questions au sujet de sa mère décédée - ne plus l'emmener au cimetière alors que cela n'a eu lieu qu'une seule fois en 2011 et à la demande de la petite qui désirait déposer sur la tombe le petit objet confectionné à l'école pour la fête des Mères.
La grand-mère est très perturbée par ces interdictions qu'elle ressent comme une volonté de couper sa petite-fille de toute sa famille maternelle. Comment peut-elle réagir? Merci pour les renseignements.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés